

RUST-OLEUM[®] EUROPE

RECOMMANDATION DE MISE EN ŒUVRE

FACADE

TECH/DD/2020-068

Bardage CIAM à Maromme



Madame,

Nous vous remercions de nous avoir consultés pour l'affaire citée en référence.

Les observations que nous avons pu faire, lors de notre visite, sur les parties visibles ou accessibles de l'édifice nous permettent dans le cadre de notre devoir de conseil de vous communiquer la proposition ci-après.

RECOMMANDATION DE MISE EN ŒUVRE

Objet : **Bardage du CIAM**
Bâtiment N°5
Rue du Moulin à Poudre
76150 Maromme

Donneur d'ordre : **Mairie de Maromme**
Mme Charlène Priou
Mail : charlene.priou@ville-maromme.fr
M. Eric Boutte
Mail : eric.boutte@ville-maromme.fr
4, Rue Jacquart
76150 Maromme

Entreprise : **FAÇ'OUEST**
M. Sylvain Bertin
Tél : 06.09.03.50.70
Mail : s.bertin@facouest.fr
16-18, rue Saint Eloi
76000 Rouen

Distributeur : **SOLMUR**
Mme Hélène Cheveux
Mail : helene.cheveux@solmur.fr
Tél : 06.80.34.51.41
296 avenue des Hauts Grigneux
76420 Bihorel

Superficie : Env. 2 000 m²

Contact Rust-Oleum - Mathys : **M. Cyr BARTHELEMY**
Mobile : 06 20 27 50 12

Référence dossier : TECH/DD/2020-068

Date : 07 Septembre 2020

Consultez notre site internet : www.ro-m.com

1. Description du support et de son état actuel

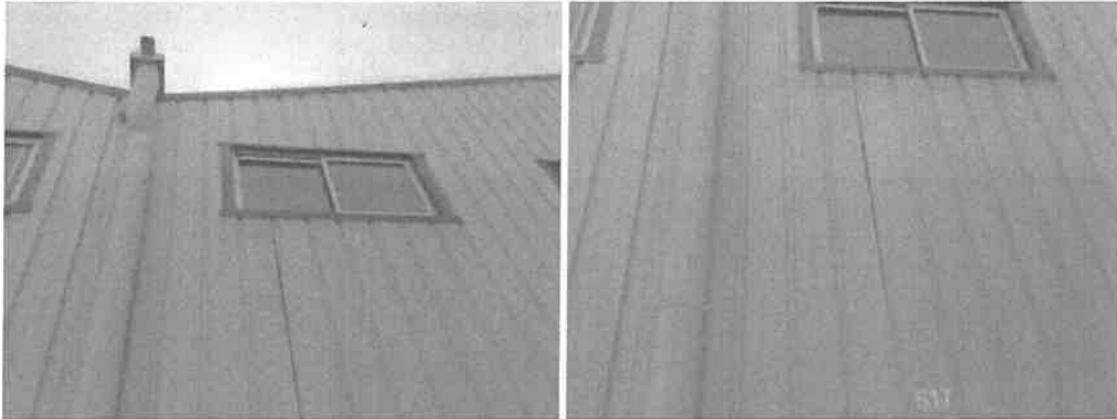
- Objet(s) à peindre : Bardage d'un bâtiment commercial
- Nature du support : acier prélaqué
- Etat actuel des surfaces : - recouvert d'une ancienne peinture mate et farinante
 - localement mal adhérente
 - présence d'encrassement



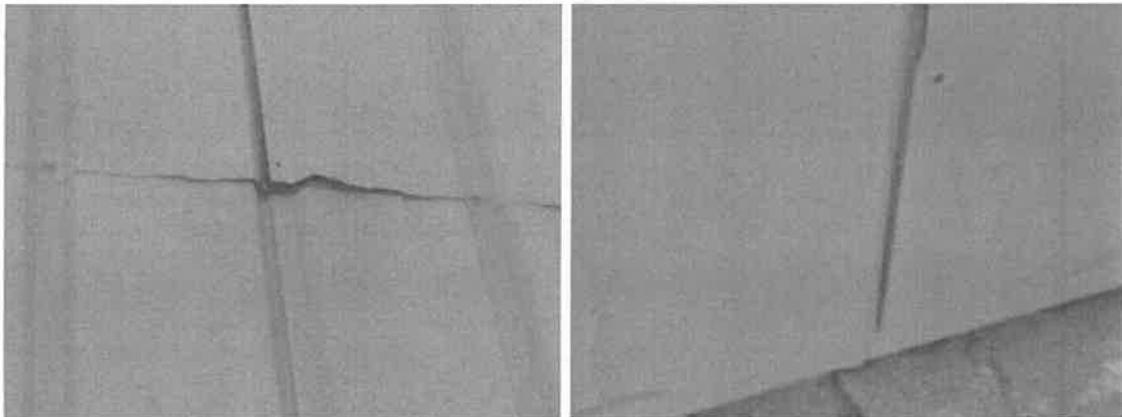
- présence de porte avec encadrement écaillant
- portes sectionnelles en prélaqué mat ancien
 - certaines portes en prélaqué neuf brillant



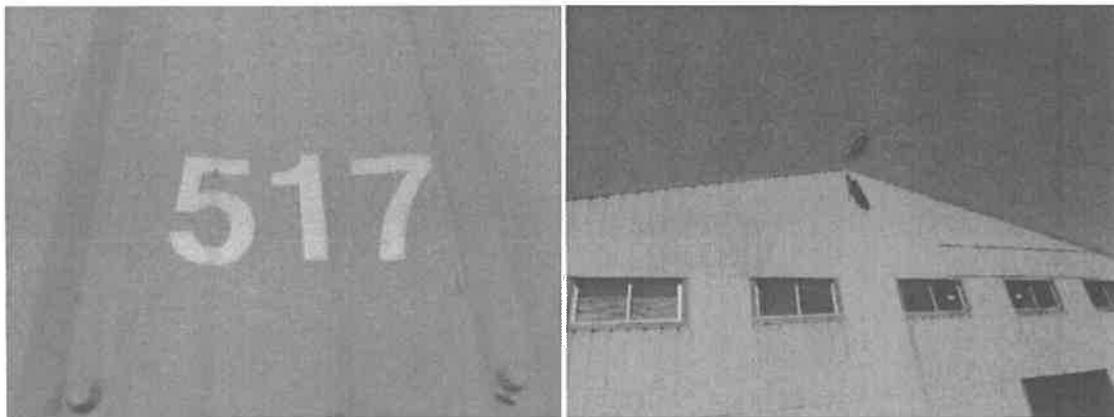
- présence de DEP peints avec dauphin en acier corrodé



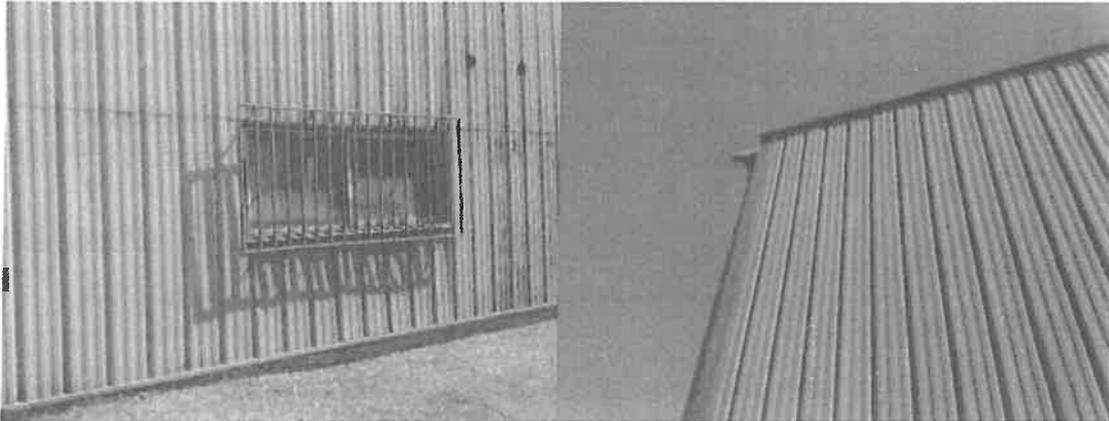
- présence de plaques déformées
- absence de certaines fixations



- présence de marquages scotch à éliminer
- présence de diverses enseignes



- présence de grilles de défense
- présence de couvertines peintes localement écaillantes
- présence de quelques trous et trous d'anciennes enseignes



- Ambiance/agressions : extérieur soumis aux intempéries
- Remarque : La charte graphique du bâtiment n'a pas encore été définie

2. Remarques particulières

- Nous recommandons une préparation très soignée des supports afin de garantir la pérennité des systèmes proposés.
- Les supports doivent être parfaitement sains, exempts de toute trace de gras ou d'humidité.
- Se référer au DTU 59.1.
- Il appartient à l'entreprise applicatrice de s'assurer de la qualité des préparations afin d'obtenir le résultat esthétique souhaité
- Les tôles qui présentent un niveau de déformation ou de corrosion trop important pour être peintes, devront être remplacées.
- De même, le bon fonctionnement ainsi que la conformité (nombre, diamètre, pose) des dispositifs d'évacuation d'eaux pluviales (E.E.P/D.E.P) et de ruissellement doivent être contrôlés. Ils seront remplacés, ajoutés ou aménagés si nécessaire.

3. Mise en oeuvre

- Contrôler l'état des plaques. Les éléments cassés, trop déformés ou trop corrodés doivent être remplacés par de nouveaux éléments.
- Contrôler les fixations et leur étanchéité. Les fixations défailantes doivent être remplacées.
- Resserrage des fixations de façon à ce que les plaques soient bien jointives.
- Réparer les trous de fixation de manière appropriée (rivet à tête plate, mastic polyester, ...)
- Eliminer les scotchs ou autocollants par tout moyen approprié (Sticker-Ex, ...)

Préparation générale

- Lavage à l'eau sous haute pression (150 bars minimum) additionné du détergent alcalin **ND 14** à 2% pour éliminer toutes les salissures, pulvérulences, parties non saines et non adhérentes. Rincer soigneusement à l'eau et laisser sécher.
- Révision soignée des anciens fonds ; élimination de toutes peintures mal adhérentes et douteuses par moyens appropriés ; dépolissage des fonds brillants par ponçage suivi d'un dépoussiérage parfait.
- Piquage, grattage, brossage métallique soignés des parties corrodées en référence au degré de soins St3 du standard ISO 8501-01
 - Eliminer les parties ou anciennes peintures non saines et non adhérentes.
 - Dépoussiérer.
- Appliquer localement par pochonnage en cas de corrosion le **primaire antirouille anti-humide, Réf : 769**.
- Dépoussiérer complètement les surfaces.

Primaire : localement

** Sur parties corrodées : localement si besoin*

Primaire antirouille anti-humide, Réf : 769.

- Couleur : brun rouge
- Epaisseur du film sec recommandée: 35 µm ; rendement théorique : 13,5 m²/L
- Dilution avec 0-5% de diluant Réf : 633; pour l'application à la brosse et au rouleau
- Recouvrable à 20°C et 50% H.R. : 24h.

** sur prélaqué brillant, galva, Alu : en retouche*

Primaire d'accrochage Galvinoléum, Réf : 3202.

- Couleur : bleuté, non opacifiant.
- Epaisseur du film sec recommandée : 5 µm ; rendement théorique : 25 m²/L.
- Sans dilution pour l'application à la brosse
- Recouvrable à 20°C et 50% H.R. : 2-3 h.

Finition :

2 couches Finition anticorrosion pour bardage alkyde-uréthane **ALKYTHANE 7550.**

Couleur et aspect: Satin, selon nuancier ou teintable avec la machine Colourshop.

Epaisseur du film sec recommandée: 50 µm ; rendement théorique : 10 m²/L.

Dilution avec : 0-5% de diluant Réf : **633** pour l'application à la brosse et au rouleau.

Jusqu'à 20% de diluant Réf : **641** pour une application pistolet airless

Recouvrable à 20°C et 50% H.R. : 16 h.

Recouvrable à 5°C et 60% H.R. : 24 h.

- Remarque : rouleau polyamide texturée 8 mm

4. Conditions de mise en œuvre

- Effectuer les travaux par temps stable et sec, le support doit être bien sec (humidité <6% et pH <12).
- Respecter un temps de séchage de 24 h, sauf stipulation contraire du service technique.
- Température minimale du support et de l'air ambiant + 5°C, souhaitable 15 à 25°C.
- Température maximale du support : + 35°C.
- **Dans tous les cas, respecter les conditions de température et d'hygrométrie précisées sur les fiches techniques de chacun des produits préconisés.**

5. Remarques générales

1. Les consommations ne sont données qu'à titre indicatif et ne peuvent être déterminées que sur le chantier même, au moment de la réalisation. Pour compenser les irrégularités du support, prévoir une consommation supérieure à celle recommandée.
2. La présente recommandation n'est valable que pour une durée maximale de 6 mois. Passé ce délai, une nouvelle visite est obligatoire pour constater l'évolution du support.
3. Le support doit être sec, sain et solide, et exempt de graisse, huile, poussières, saletés, remontées capillaires d'humidité, Ph < 12, de façon à ne pas influencer la bonne adhérence des produits à appliquer ensuite. De plus les anciennes peintures conservées, doivent être bien adhérentes au support. L'applicateur est garant d'un support correct et stable et également de la bonne préparation du support. Respecter les DTU et Cahier des Clauses Techniques concernés. Nous émettons des réserves concernant d'éventuels désordres dus ou liés à l'humidité non traitée. Ces désordres seront exclus de toute garantie.
4. La présente recommandation technique a été établie sur la base des informations reçues en toute confiance. L'éventuelle faillite du système de peinture suite à des circonstances hors de contrôle de Rustoleum-Mathys ne sera pas de la responsabilité de Rustoleum-Mathys.
5. Le travail devra toujours être exécuté par un applicateur professionnel.
6. Avant application du système, nous vous conseillons de consulter les informations techniques sur le site www.mathyspaints.eu ou auprès de votre fournisseur, de façon à tenir compte des prescriptions techniques les plus actualisées.
7. Lorsqu'il y a des imprécisions ou incompréhensions concernant la recommandation de mise en œuvre, veuillez prendre contact avec le responsable du dossier ou bien consulter le service technique de la société Rust-Oleum Mathys.
8. Pour toute autre condition, nous vous invitons à prendre connaissance de nos conditions générales de ventes, qui peuvent vous être transmis sur simple demande.

Vous trouverez sur notre site internet les fiches techniques des produits à utiliser, contenant tous les renseignements techniques nécessaires à leur mise en œuvre.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Sincères salutations,

David DARRY
Service Technique
Tél. : 01 30 40 58 83
Mobile : 06 85 41 67 63
@ : d.darry@ro-m.com



Date : 7-9-2020

Réf : TECH/DD/2020-068

Recommandation de mise en oeuvre – page 8/8

RUST-OLEUM[®]

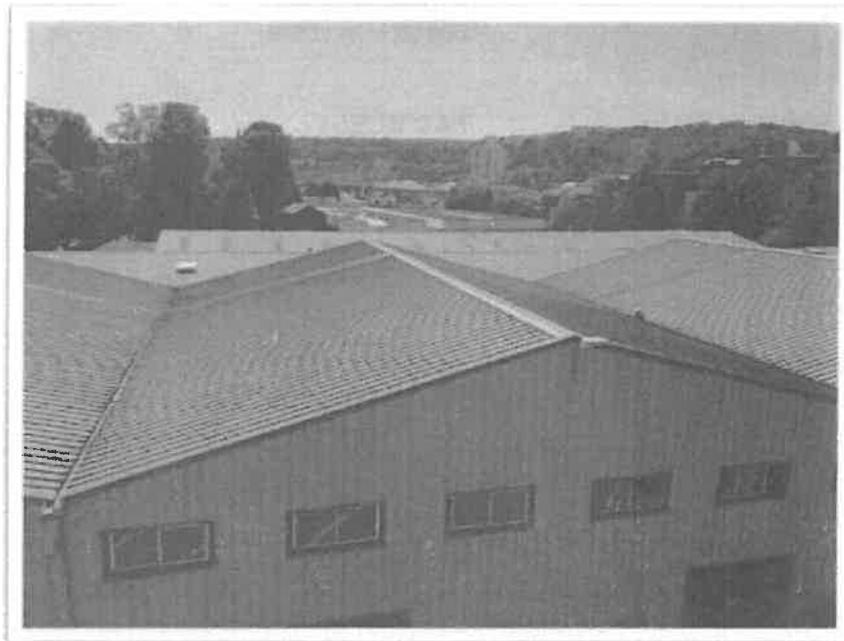
EUROPE

RECOMMANDATION DE MISE EN ŒUVRE

TOITURE

DD/CB/2020-050

Toiture CIAM à Maromme



Madame,

Nous vous remercions de nous avoir consultés pour l'affaire citée en référence.

Les observations que nous avons pu faire, lors de notre visite, sur les parties visibles ou accessibles de l'édifice nous permettent dans le cadre de notre devoir de conseil de vous communiquer la proposition ci-après.

Nous vous invitons à consulter attentivement le chapitre Garanties (et annexes jointes) du présent document dans lequel vous trouverez notamment les modalités d'obtention ainsi que les taux de primes éventuelles.

Rust-Oleum France S.A.S 11, Rue Jules Verne, B.P. 60039 95322 St-Leu-la-Forêt Cedex France T +33(0)1 30 40 00 44 F +33(0)1 30 40 99 80

RUST-OLEUM
INDUSTRIAL

MATHYS

ZINSSER

RUST-OLEUM

PROCHEMKO

TIMBEREX

RECOMMANDATION DE MISE EN ŒUVRE

Objet : **Toitures du CIAM**
Bâtiments N°5 et N°7
Rue du Moulin à Poudre
76150 Maromme

Donneur d'ordre : **Mairie de Maromme**
Mme Charlène Priou
Mail : charlene.priou@ville-maromme.fr
M. Eric Boutte
Mail : eric.boutte@ville-maromme.fr
4, Rue Jacquart
76150 Maromme

Entreprise : **FAÇ'OUEST**
M. Sylvain Bertin
Tél : 06.09.03.50.70
Mail : s.bertin@facouest.fr
16-18, rue Saint Eloi
76000 Rouen

Distributeur : **SOLMUR**
Mme Hélène Cheveux
Mail : helene.cheveux@solmur.fr
Tél : 06.80.34.51.41
296 avenue des Hauts Grigneux
76420 Bihorel

Superficie : Env. 2 000 m²

Contact Rust-Oleum -
Mathys : **M. Cyr BARTHELEMY**
Mobile : 06 20 27 50 12

Référence dossier : DD/CB/2020-050

Date : 07 Septembre 2020

Consultez notre site internet : www.ro-m.com

1. Description du support et de son état actuel

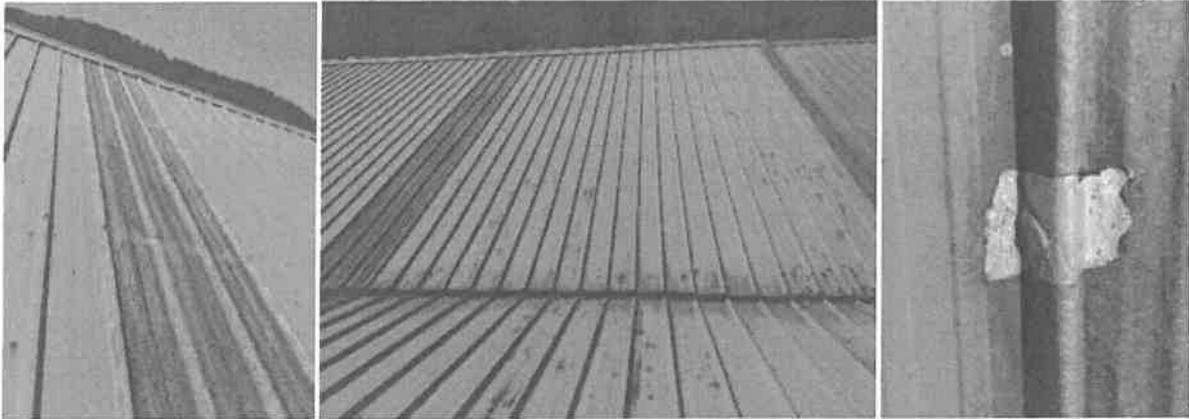
- Objet(s) à peindre : Toiture de bâtiments, multi versants, de pente > 5%
- Nature du support : Tôles acier prélaqué
- Etat actuel des surfaces : - présence d'encrassement



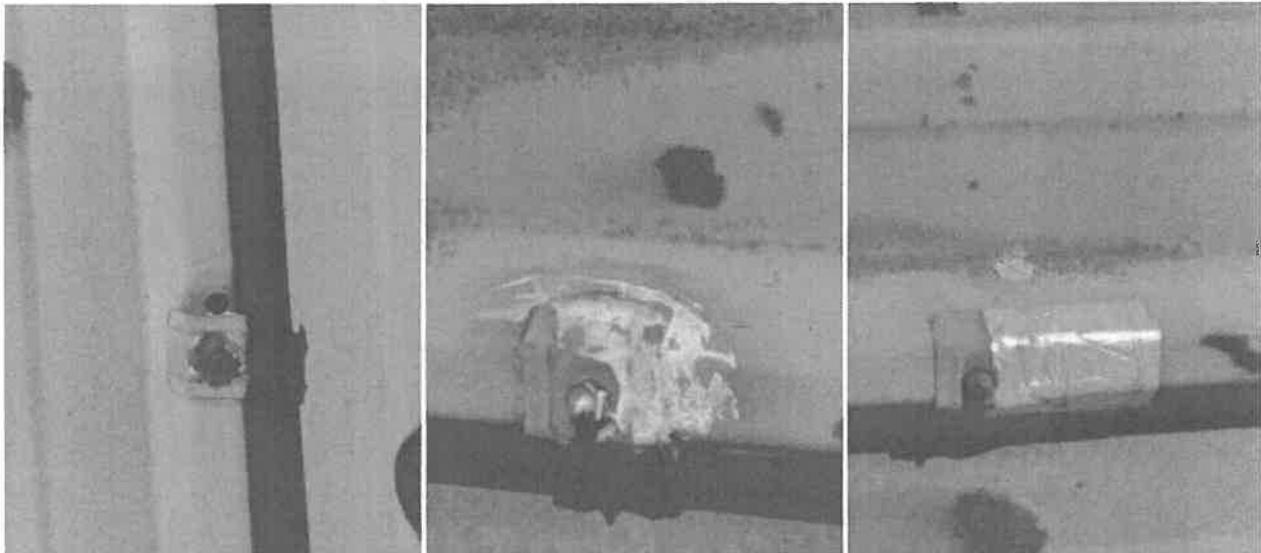
- présence de corrosion



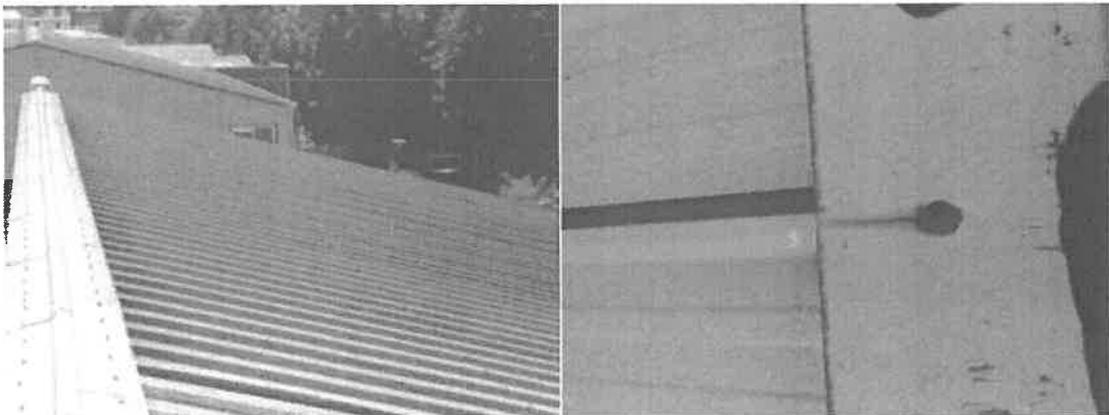
- présence de translucides en polyester avec quelques réparations
→ A vérifier ou remplacer



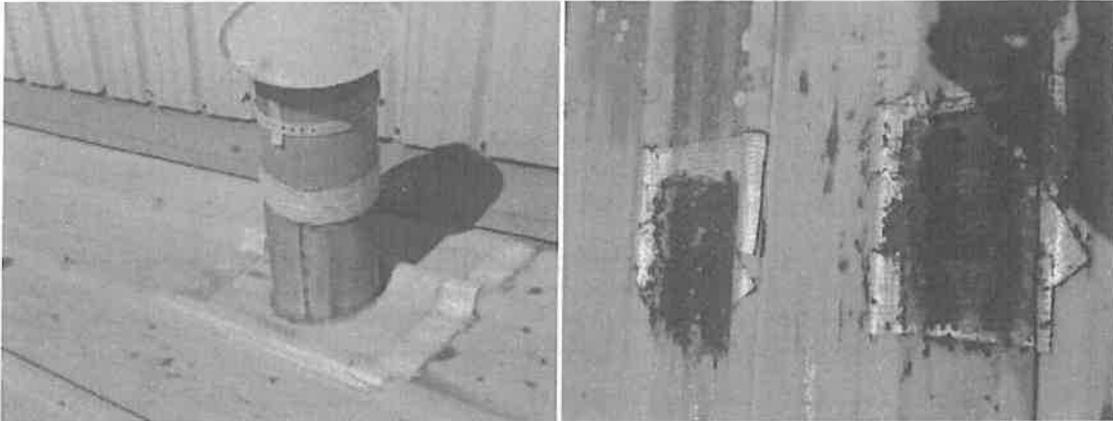
- fixations avec présence de corrosion
- fixations avec diverses réparations (Paxalu, joint silicone,...)
- fixations manquantes localement (trou)



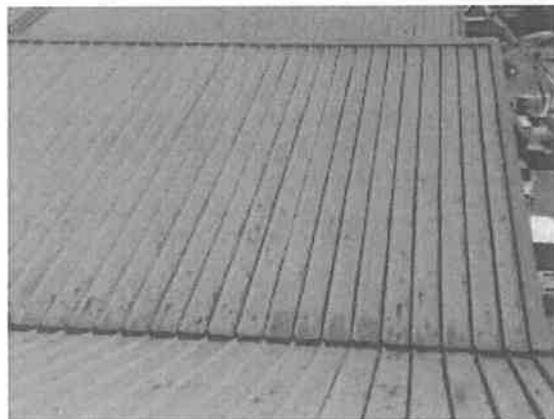
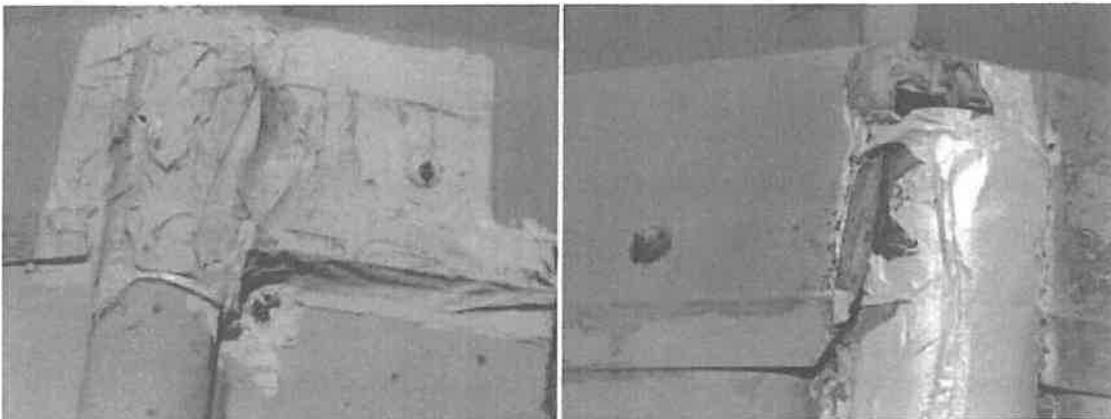
- faîtage à resserrer avec présence de corrosion aux fixations



- présence de ventilation avec bandes Paxalu
- présence de quelques réparations Paxalu et mastic silicone



- couvertines de rive à vérifier



- Ambiance/agressions : Extérieur soumis aux intempéries

2. Remarques particulières

- Le bon fonctionnement ainsi que la conformité (nombre, diamètre, pose) des dispositifs d'évacuation d'eaux pluviales (E.E.P/D.E.P) et de ruissellement doivent être contrôlés. Ils seront remplacés, ajoutés ou aménagés si nécessaire.
En particulier : on s'assurera d'une pente suffisante dans les chéneaux afin d'assurer une bonne évacuation des eaux de ruissellement.
- Les dispositions du DTU 40-35 devront être respectées, en particulier en termes de ventilation, suivant qu'il s'agit de toiture froide ou chaude en fonction de son mode d'isolation, ainsi que du degré d'hygrométrie du bâtiment lié à son activité, afin d'éviter tout risque de condensation en sous-face de couverture, et les désordres afférents.
- La formation de condensation étant en effet fréquemment assimilée à tort à des fuites donc à un défaut d'étanchéité.
- Tout défaut de conception de l'existant ne relève pas de la responsabilité de Rust-Oleum Mathys.
- Traces d'humidité : rechercher l'origine (fuites de canalisations, capillarité, défauts d'étanchéité d'éléments de toitures etc) et traiter les causes.
- La pose des plaques doit être conforme aux règles techniques de mise en œuvre.
- Les travaux seront réalisés par une entreprise compétente et ayant pris toutes dispositions pour se conformer aux réglementations auxquelles les dits travaux sont assujettis. La prise de connaissance des DTU et Cahier Des Clauses Techniques concernés est un prérequis indispensable.
- Vérification de l'étanchéité de toutes les couvertines et têtes d'acrotères.
- Contrôler l'état des plaques plastiques translucide. Les éléments cassés ou fissurés doivent être remplacés par de nouveaux éléments.
- Ne jamais peindre les plaques translucides : danger de chute mortelle ultérieure, si toutefois une mise en peinture devait être envisagée, les couleurs utilisées doivent être contrastantes afin de parfaitement signaler leurs présences.

3. Préparation de surface

- En cas de présence, éliminer les mastics (silicone,...) par tout moyen approprié
- Contrôler l'état des translucides. Les éléments cassés ou fissurés doivent être remplacés par de nouveaux éléments.
- Contrôler les fixations et leur étanchéité. Les fixations défailtantes doivent être remplacées.
- Resserrage des fixations de façon à ce que les plaques soient bien jointives, pour éviter tout refoulement par siphonage.

Décontamination et nettoyage

- Lavage à l'eau sous Très Haute Pression avec rotabuse (THP :200 bars minimum) additionné du détergent alcalin **ND 14** à 2% pour éliminer toutes les salissures, pulvérulences, parties non saines et non adhérentes. Rincer soigneusement à l'eau chaude de manière à solubiliser les sels et laisser sécher.

Préparation

- Compléter si besoin la préparation de surface par grattage-brossage ou ponçage, des parties corrodées, afin d'obtenir un état de surface conforme au degré de soin St3 suivant la norme ISO 8501-01.
- Dérouillage de toutes les fixations à la brosse métallique ainsi que les retour sous-face des bouts de plaques, dépoussiérage et dégraissage. Immédiatement après, application d'une couche de **Noxyde** à la brosse

Traitement des zones en Paxalu (réparation) : (le cas échéant)

- Enlèvement par pelage de la feuille d'aluminium gaufré de manière à mettre à nu les surfaces bitume aux endroits où la feuille n'est **pas adhérente**.
 - Application du primaire **Parafix** sur le bitume à nu propre et sec
- Sur les parties aluminium ancien **adhérentes**
 - Application d'une couche isolante en **Noxyde**

Réparation (si besoin)

- Réparer localement les points de perforation, en appliquant une couche de Noxyde après préparation puis poser une bande autocollante **Noxyde Tape**.
- Si besoin, jointoyer les bouts de plaques avec du mastic **Elastofill**.
- Obturation des joints transversaux entre les plaques mal jointives après resserrage au moyen d'une bande autocollante **Noxyde Tape**.
- Mise en place des ventilations supplémentaires, afin de remplacer les joints obturés. Ces ventilations devront être réparties moitié en partie haute, moitié en partie basse de chaque versant.

Traitement anticorrosion de la toiture

Revêtement anticorrosion acrylique Noxyde®

Noxyde® est classé C5-M High (meilleur possible) selon norme anticorrosion internationale ISO 12944

- Teinte et aspect: voir nuancier, satiné
- Consommation théorique recommandée : 2 couches 400 g/m² chacune (hors retouches).
- **Les deux couches doivent être de teintes contrastantes.**
- Epaisseur totale de film sec recommandé : 350 µm, soit 640 µm humide
- Dilution : eau si nécessaire max. 2-3%
- Méthode d'application : pistolet airless
- Temps de séchage avant recouvrement: 24 h à 20°C et 60% H.R.

ATTENTION : prévoir une quantité suffisante de produit appliqué en tenant compte de la surface développée (coef. environ 1,2 à 1,5 selon le type d'ondulation).

4. Conditions de mise en oeuvre

- Effectuer les travaux par temps stable et sec, le support doit être bien sec (humidité<5%) et hors risque de condensation : minimum +3°C au-dessus du point de rosée.
- Si la température est en dessous de 15°C, il faut respecter des temps de séchage plus longs.
- **Dans tous les cas, respecter les conditions de température et d'hygrométrie précisées sur les fiches techniques de chacun des produits préconisés.**

5. Conseils d'application pour Noxyde

Matériel Airless recommandé :

- Débit minimum de la pompe : 5L/min.
- Pression de sortie minimum : 170 bars
- Pression de sortie utile nécessaire : de 170 à 220 bars, selon les conditions d'application, le matériel choisi et l'expérience de l'applicateur
- Buses conseillées : 415 ou 417, selon les conditions d'application et l'expérience de l'applicateur
- Tamis de crosse 50 - 60 mailles

Par exemple :

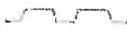
- o Pompe airless à piston TITAN « PERFORMANCE SERIES » 1650° (1 pistolet)
- o Pompe airless hydraulique TITAN « POWERTWIN » PT6900DI Plus (1 ou 2 pistolets)

Méthodologie d'application :

- Procéder aux réglages (pression/buse/dilution) sur site afin de déterminer le meilleur résultat en fonction de l'expérience de l'applicateur.
- Ne jamais pulvériser sur support chaud (récemment ensoleillé) : risque de marques de reprises dues au brouillard sec.
- Ne jamais pulvériser lorsqu'il y a du vent : risque de déplacement du brouillard de projection sur de grandes distances.

Aucune réclamation ne sera acceptée pour toute mise en œuvre ne respectant pas ces principes.

Consommation de peinture à l'airless sur bardage :

- Prévoir une surconsommation moyenne de 10 à 20% due aux pertes liées à la technique de projection airless.
- La surface développée d'un bardage en tôle nervurée classique (de type : ) est en moyenne 20% plus grande que la surface mesurée (*longueur au sol x hauteur*). Vérifier le développé réel en fonction du profil du bardage.
- Prévoir les quantités de peinture nécessaires à la réalisation en tenant compte de ces éléments de calcul.

Généralités concernant l'application des peintures à l'airless :		
Problème	Cause	Solution
Pulvérisation irrégulière ou jet « bâton »	Pression trop faible	Augmenter la pression
Brouillard excessif	Pression trop forte	Baisser la pression
	Peinture trop diluée	Diluer moins
Jet trop large	Angle de buse trop large	Choisir une buse avec un angle de jet plus étroit (ex. : 4XX au lieu de 5XX)
Jet trop étroit	Angle de buse trop étroit	Choisir une buse avec un angle de jet plus large (ex. : 5XX au lieu de 4XX)
Trop d'épaisseur	Orifice de buse trop large	Choisir une buse avec un orifice plus étroit (ex. : X11 au lieu de X13)
	Angle de buse trop étroit	Choisir une buse avec un angle de jet plus large (ex. : 5XX au lieu de 4XX)
	Peinture trop liquide	Choisir une buse avec un orifice plus étroit (ex. : X11 au lieu de X13)
	Trop de pression	Réduire la pression
Manque d'épaisseur	Orifice de buse trop étroit	Choisir une buse avec un orifice plus large (ex. : X13 au lieu de X11)
	Angle de buse trop large	Choisir une buse avec un angle de jet plus étroit (ex. : 4XX au lieu de 5XX)
« Peau » épaisse, aspect pommelé	Peinture trop visqueuse/épaisse	Diluer plus
	Application trop « grasse »/épaisse	Choisir une buse avec un orifice plus étroit (ex. : X11 au lieu de X13)
Film irrégulier, pas fermé, pas assez tendu	Peinture trop visqueuse/épaisse	Diluer plus
Cratères ou bulles	Rétention de solvant	Diluer avec 1 à 3% de solvant à évaporation rapide, si possible Ou travailler en couches plus minces
Colmatage du filtre	Pollution de la peinture (poussières, etc.)	Nettoyage du filtre
	Charges grossières dans la peinture	Utiliser un filtre à maille plus large si possible
	Peinture mal broyée ou amas de pigments	Utiliser un filtre à maille plus large, un orifice de buse plus large, utiliser un diluant plus puissant si possible
Peinture en excès sur le porte-buse	Pistolage trop près du support	Eloigner le pistolet du support
	Trop de pression	Réduire la pression
Gouttes et projections en sortie de buse	Porte-buse ou pistolet usé	Remplacer les pièces d'usure
Colmatage récurrent de la buse	Particules dans la peinture	Filter la peinture
	Tamis de crosse/filtre de pistolet manquant ou maille trop large par rapport à la buse choisie	Mettre ou remplacer le filtre de pistolet

6. Garanties Noxyde®

Les garanties proposées sont applicables pour une surface minimale de 100 m² et sous réserve du respect de la présente recommandation et de l'intégralité des produits proposées conformément au Cahier des Clauses Techniques Noxyde

Garantie anticorrosion Noxyde

Option 1 : garantie produit gratuite

Possibilité de garantie usine anticorrosion de 10 ans cliché 7 (Re3) de l'échelle européenne des degrés d'enrouillement. L'entrepreneur devra nous faire parvenir la fiche d'ouverture de chantier au moins trois semaines avant le début des travaux.

Option 2 : garantie bonne tenue produit et main d'œuvre payante

Ce travail peut être couvert par une garantie de bonne tenue et anticorrosion d'une durée de 10 ans.

La prime à payer par l'entreprise est fixée sur 2,80 % du montant H.T. du devis de l'entreprise. Cette assurance couvre en effet, la totalité du travail, tant les fournitures que la main d'œuvre et tous frais quelconques inhérents à la réalisation du chantier.

Avant que les travaux puissent être couverts par cette assurance, l'entreprise agréée doit nous envoyer les documents remplis et signés, min. 3 semaines avant le début du chantier.

Les épaisseurs minimales recommandées sont à déposer en tous points. Elles seront contrôlées par un organisme extérieur ou par Rust-Oleum Mathys pour obtention de la garantie.

Il est de la responsabilité du Maître d'Ouvrage d'assurer le maintien en état de son bâtiment, par une vérification régulière des E.E.P. et D.E.P., ainsi que par un entretien régulier des surfaces (nettoyage).

7. Remarques générales

1. Les consommations ne sont données qu'à titre indicatif et ne peuvent être déterminées que sur le chantier même, au moment de la réalisation. Pour compenser les irrégularités du support, prévoir une consommation supérieure à celle recommandée.
2. La présente recommandation n'est valable que pour une durée maximale de 6 mois. Passé ce délai, une nouvelle visite est obligatoire pour constater l'évolution du support.
3. Le support doit être sec, sain et solide, et exempt de graisse, huile, poussières, saletés, remontées capillaires d'humidité, Ph < 12, de façon à ne pas influencer la bonne adhérence des produits à appliquer ensuite. De plus les anciennes peintures conservées, doivent être bien adhérentes au support. L'applicateur est garant d'un support correct et stable et également de la bonne préparation du support. Respecter les DTU et Cahier des Clauses Techniques concernés. Nous émettons des réserves concernant d'éventuels désordres dus ou liés à l'humidité non traitée. Ces désordres seront exclus de toute garantie.
4. La présente recommandation technique a été établie sur la base des informations reçues en toute confiance. L'éventuelle faillite du système de peinture suite à des circonstances hors de contrôle de Rustoleum-Mathys ne sera pas de la responsabilité de Rustoleum-Mathys.
5. Le travail devra toujours être exécuté par un applicateur professionnel.
6. Avant application du système, nous vous conseillons de consulter les informations techniques sur le site www.mathyspaints.eu ou auprès de votre fournisseur, de façon à tenir compte des prescriptions techniques les plus actualisées.
7. Lorsqu'il y a des imprécisions ou incompréhensions concernant la recommandation de mise en œuvre, veuillez prendre contact avec le responsable du dossier ou bien consulter le service technique de la société Rust-Oleum Mathys.
8. Pour toute autre condition, nous vous invitons à prendre connaissance de nos conditions générales de ventes, qui peuvent vous être transmis sur simple demande.

Vous trouverez sur notre site internet les fiches techniques des produits à utiliser, contenant tous les renseignements techniques nécessaires à leur mise en œuvre.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Sincères salutations,

David DARRY
Service Technique
Tél. : 01 30 40 58 83
Mobile : 06 85 41 67 63
@ : d.darry@ro-m.com



Date : 7-9-2020
Réf : DD/CB/2020-050

Recommandation de mise en oeuvre – page 12/12

RUST-OLEUM[®]

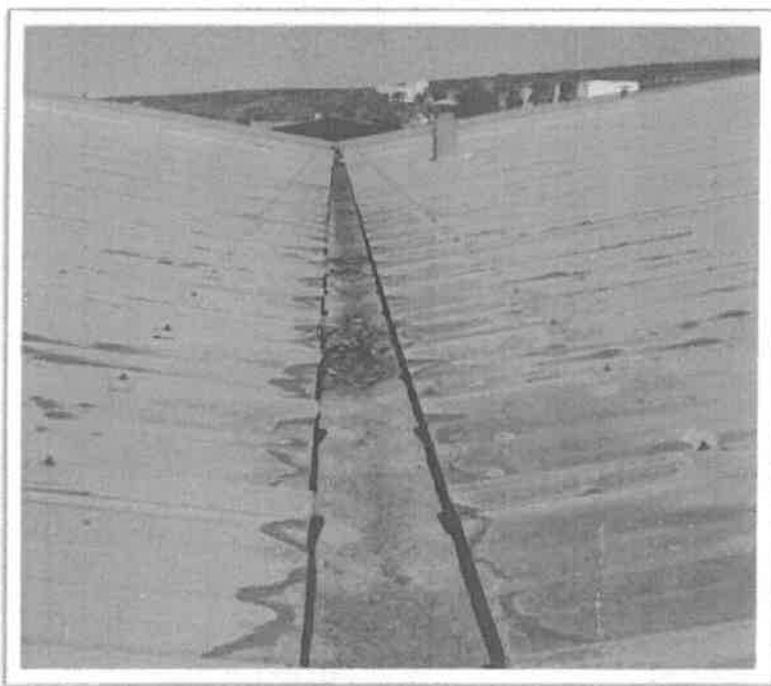
EUROPE

RECOMMANDATION DE MISE EN ŒUVRE

CHENEAUX

DD/CB/2020-051

CENTRE INDUSTRIEL et ARTISANAL de MAROMME



Madame,

Nous vous remercions de nous avoir consultés pour l'affaire citée en référence.

Les observations que nous avons pu faire, lors de notre visite, sur les parties visibles ou accessibles de l'édifice nous permettent dans le cadre de notre devoir de conseil de vous communiquer la proposition ci-après.

Nous vous invitons à consulter attentivement le chapitre Garanties (et annexes jointes) du présent document dans lequel vous trouverez notamment les modalités d'obtention ainsi que les taux de primes éventuelles.

Rust-Oleum France S.A.S

38 Avenue du Gros Chêne 95222 Herblay-Sur-Seine

T +33(0)1 30 40 00 44 F +33(0)1 30 40 99 80

RUST-OLEUM
INDUSTRIAL

MATHYS

ZINSSER

RUSTOLEUM

PROCHEMKO

TIMBEREX

RECOMMANDATION DE MISE EN ŒUVRE

Objet : **Chéneaux des toitures du CIAM**
Bâtiments N°5 et N°7
Rue du Moulin à Poudre
76150 Maromme

Donneur d'ordre : **Mairie de Maromme**
Mme Charlène Priou
Mail : charlene.priou@ville-maromme.fr
M. Eric Boutte
Mail : eric.boutte@ville-maromme.fr
4, Rue Jacquart
76150 Maromme

Entreprise : **FAÇ'OUEST**
M. Sylvain Bertin
Tél : 06.09.03.50.70
Mail : s.bertin@facouest.fr
16-18, rue Saint Eloi
76000 Rouen

Distributeur : **SOLMUR**
Mme Hélène Cheveux
Mail : helene.cheveux@solmur.fr
Tél : 06.80.34.51.41
296 avenue des Hauts Grigneux
76420 Bihorel

Superficie : A déterminer

Contact Rust-Oleum - Mathys : **M. Cyr BARTHELEMY**
Mobile : 06 20 27 50 12

Référence dossier : DD/CB/2020-051

Date : 07 Septembre 2020

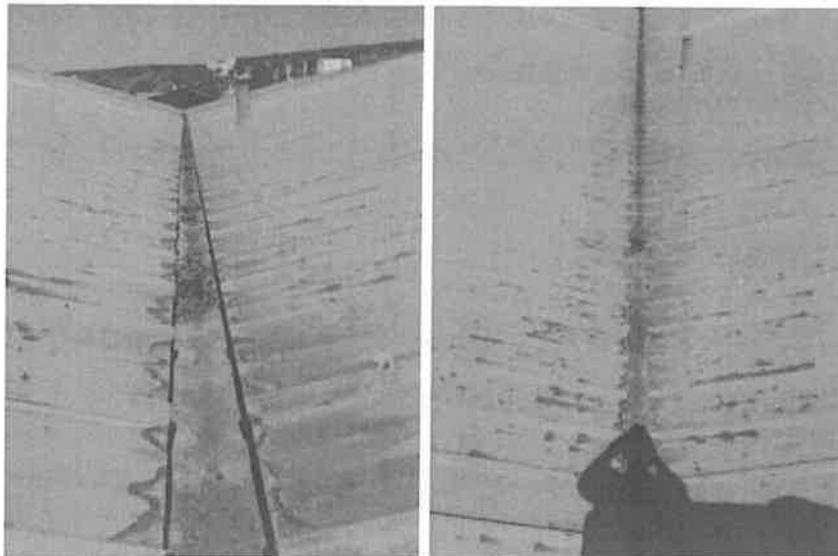
Consultez notre site internet : www.ro-m.com

1. Description du support et de son état actuel

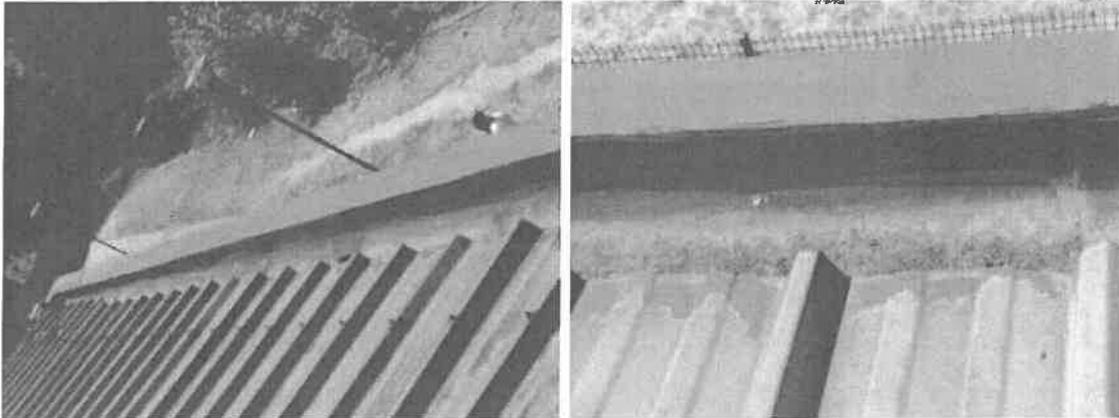
- Objet(s) à peindre : Chéneaux de bâtiments commerciaux
- Nature du support : bac acier
- Etat actuel des surfaces :
 - Chéneaux coté route avec présence d'encrassement et de boues
 - Présence de corrosion



- Chéneaux en plein avec présence d'encrassement et de boues
- Présence de corrosion



- Chéneaux coté rivière avec présence importante d'encrassement et de boues
- présence d'un revêtement bitumineux et Paxalu



- Ambiance/agressions : Extérieur soumis aux intempéries

2. Remarques particulières

- S'assurer que les dispositions du DTU 40.5 sont respectées notamment que la pente est **suffisante** (mini. 0.5%) dans les chéneaux afin d'assurer une bonne évacuation des eaux de ruissellement.
- Le bon fonctionnement ainsi que la conformité (nombre, diamètre, pose) des dispositifs d'évacuation d'eaux pluviales (E.E.P/D.E.P) et de ruissellement doivent être contrôlés. Ils seront remplacés, ajoutés ou aménagés si nécessaire.
- Les chéneaux qui présenteraient un niveau de déformation ou de corrosion trop important devront être remplacées.

Tout défaut de conception de l'existant ne relève pas de la responsabilité de Rust-Oleum Mathys

3. Préparation de surface

- Eliminer toutes traces de boues, de graviers ou de végétaux par tout moyen approprié.
- Eliminer les différentes réparations et toutes les parties non saines et / ou non adhérentes par tout moyen approprié
- Sonder l'acier de manière à vérifier le niveau de corrosion, en cas d'éléments trop fortement corrodés et perforants il faudra envisager son remplacement ou le soudage d'une plaque de renfort.
- Lavage à l'eau sous haute pression avec rotabuse (150 bars minimum) additionné du détergent alcalin **ND 14** à 2% pour éliminer toutes les salissures, pulvérulences, parties non saines et non adhérentes. Rincer soigneusement et laisser sécher.
- Compléter par un piquage, grattage, brossage métallique soignés des parties corrodées en référence au degré de soins St2^{1/2} du standard ISO 8501-01

Traitement des zones en Paxalu : (le cas échéant)

- Enlèvement par pelage de la feuille d'aluminium gaufré de manière à mettre à nu les surfaces bitume aux endroits où la feuille n'est **pas adhérente**.
- Application directement la couche de **Fillcoat** sur le bitume à nu propre et sec

Traitement des chéneaux en système anticorrosion / réparation d'étanchéité

- **2 couches** de revêtement anticorrosion acrylique solvanté **Pegarust New**
 - Teinte et aspect: gris-beige, gris-vert, rouge, brillant
 - Consommation théorique recommandée : 500 g/m² par couche de teinte **contrastante**.
 - Nombre de couches : 2
 - Dilution : aucune
 - Méthode d'application : pistolet airless, brosse, rouleau
 - Temps de séchage avant recouvrement: 24 h à 20°C et 60% H.R.
- **1 couche** de revêtement élastique **Fillcoat**.
 - Couleur et aspect : gris clair, gris foncé, noir, satiné ;
 - Epaisseur du film sec recommandée : 430 µm (1L/m²) ;
 - Consommation théorique : 1 à 1,5 L/m² ;
 - Dilution / nettoyage : **NE PAS DILUER** ; nettoyage avec Thinner 22 ;
 - Recouvrable à 20°C et 50% H.R. : 3 à 14 jours par lui-même, 6 semaines par COATING PRT et DACFILL.

Remarque : Si besoin, les trous seront renforcés avec du **voile Dacfill** de la manière suivante : 1^{ère} couche de **Fillcoat** (1 l/m²), dans cette couche, application du **voile Dacfill**, puis application d'une 2^{ème} couche de **Fillcoat** en marouflant soigneusement l'ensemble.

4. Conditions de mise en oeuvre

- Effectuer les travaux par temps stable et sec, le support doit être bien sec (humidité<5%) et hors risque de condensation : minimum +3°C au-dessus du point de rosée.
- Si la température est en dessous de 15°C, il faut respecter des temps de séchage plus longs.
- **Dans tous les cas, respecter les conditions de température et d'hygrométrie précises sur les fiches techniques de chacun des produits préconisés.**

5. Garanties

La garantie proposée est applicable pour la réalisation par une entreprise de peinture pour un ensemble ayant une surface minimale de 100 m² et sous réserve du respect de la présente recommandation et de l'intégralité des produits proposés conformément à cette prescription.

Système anticorrosion Pegarust

Ce travail peut être couvert par une garantie d'anticorrosion de **10 ans cliché 7 (Re3)** de l'échelle européenne des degrés d'enrouillement avec seuil d'intervention à 5% de la surface. L'entrepreneur devra nous faire parvenir la fiche d'ouverture de chantier rempli et signé au moins trois semaines avant le début des travaux.

La prime à payer par l'entreprise est fixée sur 2,8 % du montant H.T. du devis de l'entreprise. Cette assurance couvre en effet, la totalité du travail, tant les fournitures que la main d'œuvre et tous frais quelconques inhérents à la réalisation du chantier.

- Les épaisseurs minimales recommandées sont à déposer en tous points. Elles seront contrôlées par un organisme extérieur ou par Rust-Oleum Mathys pour obtention de la garantie.
- Il est de la responsabilité du Maître d'Ouvrage d'assurer le maintien en état de son bâtiment, par une vérification régulière des E.E.P. et D.E.P., ainsi que par un entretien régulier des surfaces (nettoyage).
- Une visite de contrôle devra être programmée au cours de la **3^{ème} année** afin de vérifier l'état général et procéder aux retouches éventuelles.

6. Remarques générales

1. Les consommations ne sont données qu'à titre indicatif et ne peuvent être déterminées que sur le chantier même, au moment de la réalisation. Pour compenser les irrégularités du support, prévoir une consommation supérieure à celle recommandée.
2. La présente recommandation n'est valable que pour une durée maximale de 6 mois. Passé ce délai, une nouvelle visite est obligatoire pour constater l'évolution du support.
3. Le support doit être sec, sain et solide, et exempt de graisse, huile, poussières, saletés, remontées capillaires d'humidité, Ph < 12, de façon à ne pas influencer la bonne adhérence des produits à appliquer ensuite. De plus les anciennes peintures conservées, doivent être bien adhérentes au support. L'applicateur est garant d'un support correct et stable et également de la bonne préparation du support. Respecter les DTU et Cahier des Clauses Techniques concernés. Nous émettons des réserves concernant d'éventuels désordres dus ou liés à l'humidité non traitée. Ces désordres seront exclus de toute garantie.
4. La présente recommandation technique a été établie sur la base des informations reçues en toute confiance. L'éventuelle faillite du système de peinture suite à des circonstances hors de contrôle de Rustoleum-Mathys ne sera pas de la responsabilité de Rustoleum-Mathys.
5. Le travail devra toujours être exécuté par un applicateur professionnel.
6. Avant application du système, nous vous conseillons de consulter les informations techniques sur le site www.mathyspaints.eu ou auprès de votre fournisseur, de façon à tenir compte des prescriptions techniques les plus actualisées.
7. Lorsqu'il y a des imprécisions ou incompréhensions concernant la recommandation de mise en œuvre, veuillez prendre contact avec le responsable du dossier ou bien consulter le service technique de la société Rust-Oleum Mathys.
8. Pour toute autre condition, nous vous invitons à prendre connaissance de nos conditions générales de ventes, qui peuvent vous être transmis sur simple demande.

Vous trouverez sur notre site internet les fiches techniques des produits à utiliser, contenant tous les renseignements techniques nécessaires à leur mise en œuvre.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Sincères salutations,

David DARRY
Service Technique
Tél. : 01 30 40 58 83
Mobile : 06 85 41 67 63
@ : d.darry@ro-m.com



Date : 7-9-2020
Réf : DD/CB/2020-051

Recommandation de mise en oeuvre – page 7/7

